



**Compte-rendu de réunion et relevé de décisions - COPIL n°2**

**Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 - 13 janvier 2012**

<b>Date de la réunion :</b> 13/01/2012	<b>Lieu de rendez-vous :</b> Saumane (foyer socioculturel)
<b>Objet de la réunion :</b> Présentation et validation du diagnostic de territoire du site Natura 2000	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Mathilde GUITTET - Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle	

**PERSONNES PARTICIPANT A LA REUNION DE COMITE DE PILOTAGE (1/2)**

François ABOU, président du comité de pilotage

**Collège des services de l'état et établissements publics**

Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR  
Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard

Jeannine BOURRELY et Elise BUCHET, Centre régional pour la propriété forestière

Simon GROLLEMUND, Office national de la chasse et de la faune sauvage - Service départemental Lozère

André AGULLO, Office national de la chasse et de la faune sauvage - Service départemental du Gard

Jean SEON et Nicolas BERTRAND, Parc national des Cévennes

**Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales**

Francis MAURIN, Conseil général du Gard et commune des Plantiers

Anne CAZIN, Pays Aigoual Cévennes Vidourle

François JOURDAIN, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons

Régis MARTIN et Laurette ANGELI, Communauté de communes de la Vallée Borgne

Danielle MARAIS, commune de Corbès

Pierre DELEUZE, commune de Peyrolles

Henriette LYONNET, commune des Plantiers

Jean-Marc BOSQUIER, commune de Saint-Jean-du-Gard

Fernand MASMEJEAN, commune de Saumane

Bernard REY, commune de Thoiras

**Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations**

Bernard CABANNES, Marie-Claude BERJAMIN et Jérémy BRAS, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois

Christian GEHIN, Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air du Languedoc-Roussillon

Raymond TERNAT et Claude LEGRAND, Fédération départementale des chasseurs du Gard

Pascal DANCE, Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Christian DEJEAN, Groupement de développement agricole du Mont-Brion

## PERSONNES PARTICIPANT A LA REUNION DE COMITE DE PILOTAGE (suite 2/2)

### Autres participants

Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne  
Stéphanie LARBOURET, Groupe d'action locale Cévennes  
Patrick BOURGADE, Société locale de chasse de Saumane  
Jean-Marie CHOUZET, habitant de Saumane

### Structure opératrice

Mathilde GUITTET, opérateur local du site Natura 2000

### Bureaux d'études

Bruno BARBANSON, Emeline OULES et Jérémie FEVRIER, Cabinet Barbanson Environnement  
Laurent BROSSE, Aqua-Logiq  
Laurent BOUCHET, Envilys

### Personnes excusées

Christian JACQUELIN, Direction régional des affaires culturelles  
Géraud LAVANDIER, Office national des forêts - Bureau d'études 30/48  
Joseph DELVALLE, Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Service départemental du Gard  
Bruno TAMAGNA, Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Service départemental du Lozère  
Gwénolé LE ROUX, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse  
Louis-Gérard D'ESCRIENNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
Yves DESMARET, Conseil général du Gard  
Guy MARJOLLET, Chambre d'agriculture du Gard  
Pierre SPIRITO, Comité départemental du tourisme de Lozère  
Valérie PROUHA, Fédération de Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Frédéric LAVIGNE, AAPMMA « La Truite Salamandre »  
Marie-Jo et Maxime VINCENT, Association « Bouffée d'air »

\*\*\*\*\*

François ABOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants. Après un tour de table de présentation de l'ensemble des participants, l'ordre du jour du comité de pilotage est énoncé :

- Rappel de la démarche d'élaboration du document d'objectifs
- Présentation et discussion concernant les diagnostics écologique et socio-économique
- Présentation et discussion concernant les propositions d'objectifs de gestion du site
- Organisation des groupes de travail thématiques pour l'établissement des actions
- Discussion préalable à la phase d'animation du site Natura 2000

L'objectif principal de la réunion est donc de présenter, de discuter et de valider le diagnostic écologique et socio-économique du territoire, réalisé dans le courant de l'année 2011, afin de lancer la phase suivante de l'élaboration du document d'objectifs : la détermination du programme d'actions.

### 1. Rappel de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs

Mathilde GUITTET, chargée de mission Natura 2000, rappelle le périmètre de la zone d'étude ainsi que les différentes étapes et le calendrier de réalisation du document d'objectifs. Ce point n'appelle pas de remarques de la part des participants.

## 2a. Présentation du diagnostic socio-économique et discussion

Mathilde GUITTET fait la présentation du diagnostic socio-économique du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » après un bref rappel de la méthodologie employée.

### Questions/Remarques

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) demande que soit précisée la filière « Bois-énergie » concernant l'opportunité « Politiques favorables à la filière bois » dans le tableau des enjeux forestiers pour éviter une contradiction avec la menace « Diminution des financements publics destinés à la sylviculture ».

Francis MAURIN (Conseil Général du Gard) s'interroge sur l'impact de Natura 2000 sur les projets structurant en termes de contraintes et de lourdeur administrative, citant un exemple hors du site Natura 2000 d'un projet de route retardé depuis deux ans par la présence du lézard vert (espèce protégée), ainsi que sur le dictat de l'écologie dans son ensemble. Nathalie LAMANDE (DREAL LR) rappelle qu'il ne faut pas faire d'amalgames entre Natura 2000 et la réglementation française sur les espèces protégées qui s'applique sur tout le territoire français.

Concernant le régime des évaluations des incidences, Patrice BENOIT (DDTM 30) explique que la France a fait l'objet d'un contentieux européen et qu'elle est dans l'obligation de mettre en place ce dispositif. Il ne s'agit pas d'interdire les projets mais de prévenir en amont et d'éviter leurs éventuels impacts négatifs. François ABOU précise qu'une réunion d'information sur les évaluations des incidences avait été organisée en décembre 2011 et que seules six collectivités étaient représentées.

Jean SEON (Parc national des Cévennes) souhaite en savoir davantage sur l'avenir de l'agriculture au sein de la vallée. Mathilde GUITTET répond que globalement la population d'agriculteurs est vieillissante (50 % ont entre 40 et 55 ans) et que les reprises d'exploitation sont difficiles. Ainsi il y a un réel enjeu pour maintenir l'agriculture sur le territoire. Cependant, depuis une dizaine d'années, quelques exploitants se sont installés en maraîchage malgré une diminution globale du nombre d'exploitations agricoles.

Jean-Marc BOSQUIER (commune de Saint-Jean-du-Gard) souligne la difficulté pour de nouveaux agriculteurs de s'installer sur le territoire, notamment en élevage, à cause du manque de parcours. Ils devront donc réouvrir les parcelles colonisées par la forêt mais cela demande des moyens financiers.

## 2b. Présentation du diagnostic écologique et discussion

Les bureaux d'études CBE et Aqua-Logiq présentent le diagnostic écologique du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » après un bref rappel de la méthodologie employée.

### Questions/Remarques

Jeannine BOURRELY (Centre régional pour la propriété forestière) indique qu'il est inexact d'affirmer que l'état des forêts dépend de leur gestion. Emeline OULES (CBE) précise que cela est bien le cas pour les chênaies et les hêtraies mais qu'en ce qui concerne la châtaigneraie, son mauvais état de conservation est dû aux maladies et à son abandon.

Laurette ANGELI (communauté de communes de la Vallée Borgne) demande en quoi l'intensification du pastoralisme peut être une menace pour les milieux ouverts alors que le pâturage est considéré comme favorable au maintien des milieux ouverts. Emeline OULES (CBE) répond qu'un chargement trop important en bétail sur un milieu fragile peut le dégrader, c'est pourquoi un pâturage extensif est souvent préconisé.

Régis MARTIN (communauté de communes de la Vallée Borgne) désapprouve la mise en cause des seuils comme facteur défavorable pour les populations piscicoles ou d'écrevisse à pieds blancs puisque ces seuils existent depuis des siècles et que les espèces sont toujours présentes. Il précise qu'il ne faut pas oublier que les Cévennes ont été façonnées par l'Homme et que la préservation de la ressource en eau et la création de terres arables ont été réalisées à la sueur des anciens cévenols. Régis MARTIN (communauté de communes de la Vallée Borgne) demande avec insistance à ce que ce travail soit respecté et entretenu pour les générations futures.

Laurent BROSSE (Aqua-Logiq) explique que si une population de poisson est fragilisée pour diverses raisons (maladies, pollutions, etc.), elle peut déperir si elle ne peut pas se renouveler et la présence d'obstacles peut être un facteur aggravant en empêchant la circulation des poissons et leurs « mélanges ». Cela ne remet pas en cause l'utilité de ces ouvrages pour la gestion de la ressource en eau.

La discussion s'oriente sur les facteurs pouvant influencer le peuplement piscicole comme le développement de maladies, le changement de la qualité de l'eau (excès de sel, hydrocarbure, autre type de pollution), l'augmentation de la température, la surpêche, les boisements en bord de cours d'eau, etc. La dégradation d'une population est souvent liée à un ensemble de facteurs, c'est pourquoi il est presque impossible d'identifier une seul cause.

Jean-Marc BOSQUIER (commune de Saint-Jean-du-Gard) souligne que les seuils sont favorables aux libellules (stade larvaire). De plus, les seuils permettent de maintenir les sédiments alors que leur absence aurait conduit au creusement de la roche mère et à l'encaissement de la vallée.

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) indique que les différentes espèces d'intérêt communautaire ont parfois des exigences contradictoires. Jean SEON (Parc national des Cévennes) précise qu'effectivement chaque espèce a ses propres besoins écologiques mais qu'il est tout à fait possible de ménager des espaces pour chacune.

Elise BUCHET (Centre régional pour la propriété forestière) s'interroge sur l'utilisation du statut du robinier comme espèce invasive dans le rapport du diagnostic écologique. Nathalie LAMANDE (DREAL LR) indique que même si ce statut est en cours de discussion, le robinier est encore actuellement sur la liste officielle des espèces végétales invasives réalisée par le Conservatoire botanique national. Elise BUCHET (Centre régional pour la propriété forestière) demande alors à ce qu'il soit précisé dans le rapport que le statut du robinier en tant qu'espèce invasive est en cours de discussion.

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) remarque que même si des dispositifs d'assainissement sont mis en place, les cours d'eau sont toujours pollués. Laurent BROSSE (Aqua-Logiq) explique qu'il existe différents types de polluants (organiques, phytosanitaires, pharmaceutiques, hydrocarbures, etc.) qui ne sont pas tous traités en station d'épuration. L'industrie chimique avance plus vite que l'établissement des méthodes de détection et de dépollution des produits.

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) propose qu'une action de communication et de sensibilisation soit menée sur l'utilisation des produits chimiques.

Francis MAURIN (Conseil général du Gard) déplore la baisse des subventions européennes pour la mise en place des stations d'épurations et les réseaux d'adduction en eau potable, notamment pour les petites collectivités, alors que la réglementation se durcit. Régis MARTIN (communauté de communes de la Vallée Borgne) souligne que l'Europe devrait prendre des décisions réglementaires contre les produits polluants pour résoudre le problème à la source.

### **3. Présentation des propositions d'objectifs de gestion et discussion**

Suite à la présentation du diagnostic du territoire, Mathilde GUITTET énonce les propositions d'objectifs de développement durable du site Natura 2000.

#### **Questions/Remarques**

Un débat s'oriente sur la châtaigneraie fruitière et sylvicole d'intérêt communautaire où se rencontre une végétation au caractère méditerranéen marqué et sur son objectif de maintien et de restauration. Les acteurs forestiers soulignent que cette essence, implantée par l'homme, n'est pas toujours à sa place d'un point de vue écologique sur le territoire et il serait alors vain de vouloir l'y maintenir (évolution naturelle conduisant à une diversification de la châtaigneraie).

Un diagnostic préalable à la signature de contrat devra donc être réalisé afin de s'assurer que la châtaigneraie présente sur la parcelle est bien d'intérêt communautaire (cf. cahiers des habitats) et qu'elle possède un potentiel. L'objectif de gestion et l'action concernée par cet habitat devront être donc précisés dans ce sens.

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) s'interroge sur la pertinence d'une action concernant le maintien de gîtes en bâti pour les chauves-souris. Jean SEON (Parc national des Cévennes) explique qu'à l'heure actuelle, les maisons délaissées sont soit restaurées en résidence secondaire, soit totalement en ruine. Cela entraîne une diminution du nombre de gîtes potentiels pour les espèces de chauves-souris utilisant le bâti.

Avant de passer à la validation du diagnostic, Elise BUCHET (Centre régional pour la propriété forestière) indique que le tableau des interactions entre les activités socio-économiques et les enjeux naturels ne fait pas assez apparaître les bonnes pratiques, notamment dans le domaine forestier. Mathilde GUITTET lui propose, ainsi qu'à l'ensemble des participants, de lui faire de leurs remarques d'ici la prochaine dizaine de jours.

#### 4. Validation du diagnostic du document d'objectifs

François ABOU soumet le diagnostic de territoire (état des lieux, enjeux et objectifs de gestion) pour validation aux membres du comité de pilotage. Le diagnostic est donc validé le 13/01/2012 à la majorité par le comité de pilotage (avec un vote contre - Régis MARTIN - et trois abstentions - Francis MAURIN, Henriette LYONNET et Claude LEGRAND).

#### 5. Organisation des groupes de travail thématiques

Afin d'élaborer le programme d'action du document d'objectifs, Mathilde GUITTET propose de réaliser une première réunion commune afin de déterminer les intitulés des actions. Par la suite, trois groupes de travail seront réunis : « Agriculture », « Forêt » et « Aménagement du territoire, Activités de pleine nature et tourisme » afin de définir les cahiers des charges des contrats et la charte Natura 2000.

Après discussion, cette organisation est retenue au vu des délais impartis. Il est précisé que le groupe de travail initial est primordial car il va fixer le programme d'action dans son ensemble. De plus, les cahiers des charges étant déjà très précis dans les circulaires Natura 2000 et le Plan de développement rural hexagonal, il y a très peu de latitude concernant le contenu même des actions.

#### 6. Discussion préalable à la phase d'animation du site Natura 2000

François ABOU explique que suite à l'élaboration du document d'objectifs, le site Natura 2000 passera en animation et que lors du prochain comité de pilotage, il faudra désigner une structure animatrice. Il appelle les collectivités locales à s'interroger sur la question afin de se positionner le moment venu.

En conclusion de ce comité de pilotage, François ABOU remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu réalisé par Mathilde GUITTET  
Validé par François ABOU, président du comité de pilotage,  
et l'ensemble des membres du comité de pilotage

